Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260213-02_26_013-DE

Mairie de GUEGON

Place du Général de Gaulle
56120

Tél 02 97 22 20 64
Fax 02 97 22 30 63

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal séance du 11/02/2026

Date de la convocation
05/02/2026

L' an 2026, le 11 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GUEGON, régulièrement convoqué , s' est réuni à la Mairie de GUEGON, sous la présidence de Marie-Noëlle AMIOT, Maire

Date d'affichage
06/02/2026

Présents : Mme AMIOT Marie-Noëlle, Maire, Mmes : BOURLOT Aurélie, GABOREL Nadine, HAYS Rachel, LE LABOURIER Hélène, PEDRONO Rozenn, PERRÉ Corinne, MM : BRUNEL Philippe, CARAFRAY Jean-Paul, CONNAN Anthony, DANET Robert, FAUCHEUX Jean-Luc, FRUCHART Nicolas, GUILLAUME Samuel

Nombre de membres

En exercice :	19
Présents :	14
Votants :	15

Absent(s) ayant donné procuration : Mme VIANNAIS Delphine à Mme HAYS Rachel
Absent(s) : Mmes : BOUCHER Nathalie, VIANNAIS Myriam, MM : DUBOT Jean-Marc, LE BRAZIDEC Bertrand

Secrétaire de séance : M. BRUNEL Philippe

Réf : 02-26-013

Objet : RENOVATION THERMIQUE DES LOCAUX SCOLAIRES - AVENANT N°1 DE SOLDE DU LOT N° 10

A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : Oui

Madame le Maire expose :
L'article L.2195-4 du Code de la commande publique permet une résiliation de manière unilatérale du marché après avoir été informé de cette situation par l'entreprise. L'entreprise SAS LEFÈVRE FAÇADES a été mise en liquidation le 28 janvier 2026 et a cessé toute activité.
Afin de résilier le marché, il convient de prendre un avenant de réduction des travaux non effectués.

Le Conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
Vu le Code de la commande publique,
Vu le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire du lot considéré en application de la délibération du Conseil municipal n°05-25-066 du 1er juillet 2025 relative aux travaux de rénovation thermique des locaux scolaires;
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** :
- **De conclure** l'avenant de réduction ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de rénovation thermique des locaux scolaires :

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260213-02_26_013-DE

. **Lot n°10 – Sols souples** ;
Attributaire : entreprise SAS LEFÈVRE FAÇADES, dont le siège est à Nantes (44100)
Marché initial du 7 juillet 2025 - montant : 43 279,67 € HT.
Avenant n°1 - négatif - montant : - 43 279,67 € HT, soit -100,00 % du marché initial ;
Nouveau montant du marché : 0,00 € HT.
Objet : moins-value pour cessation d'activité suite à liquidation judiciaire.
- D'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

Mairie de GUEGON * 56 (Morbihan) *